

Retour sur la 1^{re} conférence « Prévention du Harcèlement » en décembre 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, le CSE doit désigner, parmi ses membres, un(e) référent(e) en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes.

Au-delà de surveiller les situations de harcèlement sexuel ainsi que les agissements sexistes, son rôle consiste à orienter, informer et accompagner les salariés face à ces situations.

Mme Carole Loisel est la référente pour le CSE des Directions Techniques.

Initiée par le CSE et menée conjointement avec la direction, la commission harcèlement du CSE a organisé la première conférence / exposition de prévention contre le harcèlement en entreprise.

Les élus et la direction ont animé cette conférence à laquelle 80 agents ont pu assister malgré un contexte sanitaire contraint.

Matthieu Chabanel, Directeur Général Délégué Projets Maintenance et Exploitation a rappelé l'action commune du partenariat du CSE et de la Direction en mettant l'accent sur la politique de l'entreprise en matière de lutte et de prévention contre le harcèlement.

Anne Boucher, Responsable Ressources humaines des Directions Techniques est ensuite intervenue pour évoquer l'engagement des Ressources Humaines sur cette question « Tous concernés, tous responsables »

Les managers locaux de la DZIA ainsi que des membres de la Direction de l'Éthique sont également intervenus pour introduire la visite de l'exposition.

Itinérante, cette exposition peut s'exporter vers différents sites des Directions Techniques de la SNCF RESEAU.

Contact : Carole Loisel



Une vidéo a ensuite été projetée avec un focus sur des points essentiels auxquels des réponses ont pu être apportées :

- C'est quoi le harcèlement ?
- Sous quelles formes peut-il se manifester ?
- Quel peuvent être l'origine, le type d'auteur, les sanctions, la prévention ?
- Comment j'interviens si je suis témoin d'un fait de harcèlement sexuel et/ou moral et comment réagir en tant que victime ?



Des informations à connaître !



Harcèlements au travail Vers qui se tourner ?

En cas de harcèlement, vous pouvez contacter :

- **Les représentants du personnel et élus** (CSE, RPX ou CSSCT) qui pourront vous aider dans toutes vos démarches.
- **Le médecin du travail, Action Sociale.**
- **L'entreprise, hiérarchie, RH, Ethique.**
Votre employeur a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le harcèlement moral. Les personnes qui dénoncent ou qui combattent le harcèlement moral ne peuvent pas être sanctionnées pour ce motif. Les sanctions sont uniquement autorisées dans l'hypothèse où le dénonciateur est de mauvaise foi, et qu'il fait la dénonciation dans le seul but de nuire, par exemple en se basant sur des faits dont il connaît pertinemment l'inexactitude.

Faites-vous aider pour tenir

Le harcèlement moral abîme la victime, l'isole au travail et a des répercussions dans la vie familiale. Faites-vous aider le temps que l'on trouve la solution la plus pertinente à votre situation et contactez :

Le Pôle de Soutien Psychologique SNCF
au 0800 39 17 87.
(confidentialité garantie)

Actions possibles

- **Faire un signalement**
Le dispositif doit garantir la stricte confidentialité des informations transmises par la victime ou le témoin lors du traitement du signalement. Vous devez faire un signalement à votre N+1 (ou N+2 si le N+1 est impliqué), ou à tout le moins leur responsable RH. En faisant si possible un récit écrit de la situation et en produisant à l'appui de ce récit l'ensemble des preuves collectées.
- **La médiation** (initiée par la ligne managériale)

Ligne conseil éthique :
ligneethique@sncf.fr
01 85 07 89 05

Appli Mobile MyEtic : « Plus », puis
« contacter un déontologue »

Alerte éthique :
alerteethique@sncf.fr
01 85 07 89 05

Appli Mobile MyEtic :
« Alerter »

Des actions vers la justice sont possibles, faites-vous aider par vos représentants du personnel.



Si vous souhaitez nous adresser des questions ou nous faire part de vos suggestions : cse@unsa-ferroviaire.org

Si vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>



UNSA-FERROVIAIRE SNCF RESEAU

Quelques coordonnées :

<https://www.cse-dt.fr>
Liste des élus CSSCT /
CSE / RPX

Ligne conseil éthique :
ligneethique@sncf.fr
01 85 07 89 06
Appli Mobile MyEtic :
« Plus », puis « contacter
un déontologue »

Alerte éthique :
alerteethique@sncf.fr
01 85 07 89 05
Appli Mobile MyEtic :
« Alerter »

**Des actions vers la justice
sont possibles, faites-vous
aider par vos représentants
du personnel.**

SCAN ME



Infos supplémentaires
sur le sharepoint de la
Commission Harcèlement.

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS EXPERTISE Hot-Line Juridique <small>services</small>	Efficace Service public Savoir-faire EXPERTISE <small>services</small>	Autonome STATUT <small>services</small>	Responsable	Nom:
				Prénom:
<small>Service des relations avec les salariés du Ferroviaire</small>				Direction:
<small>A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère!</small>				Adresse Pro:
				Collège:
				Tél:
				Mail:
				Fédération UNSA-Ferroviaire 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org